

## RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUR LA RÉDACTION ÉPICÈNE DES CONTENUS ÉMANANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

---

### Mise en contexte

La langue française n'a pas toujours eu cette suprématie du masculin sur le féminin. Ce n'est qu'à partir du 17<sup>e</sup> siècle que des règles ont été introduites en la matière. Au 21<sup>e</sup> siècle, il est temps de revoir notre façon de s'exprimer pour assurer l'inclusion des divers types de genre humain.

Plusieurs équipes de recherche ont émis des recommandations et plusieurs organisations ont déjà intégré la rédaction épïcène dans leurs façons de faire.

La Ville de Montréal a reçu deux rapports d'études qui vont sensiblement dans la même direction et dont les élus souhaitent s'inspirer pour établir sa directive interne :

- Rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal : Rapport d'étude et recommandation - Commission de la présidente du conseil - 22 octobre 2018 ;
- Langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes - Conseil des Montréalaises - 19 août 2019.

Le comité exécutif a pris connaissance du rapport de la Commission de la présidente du conseil et il est en accord avec les constats et les recommandations déposées par les membres de la Commission. Le comité exécutif répond à ses cinq recommandations.

### R-1

#### Rédaction épïcène et féminisation linguistique à la Ville de Montréal

---

Que l'Administration suive l'Avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française (OQLF) en matière de féminisation linguistique des noms de personne et de rédaction épïcène et qu'elle fasse sien le matériel de formation de l'Office en la matière.

### Réponse à R1

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation de l'OQLF en matière de féminisation linguistique des noms de personne et de rédaction épïcène. Il prend également acte de la qualité du matériel de formation de l'Office et entend s'en inspirer dans l'élaboration et la mise à jour des outils de la Ville.

### R-2

#### Application de la rédaction épïcène à la Ville de Montréal

---

Que les pratiques de rédaction épïcène s'appliquent à tous les contenus émanant de la Ville de Montréal, qu'ils soient administratifs, journalistiques, promotionnels ou informatifs (allocutions, communiqués de presse, fiches d'information à la population; politiques, règlements, avis publics, lettres, notes de service, rapports, campagnes promotionnelles, affichage, etc.), en incluant notamment les contenus visuels, les dénominations d'immeubles et de lieux ainsi que les titres des documents

Et

Qu'une attention particulière soit portée aux communications orales formelles, notamment aux discours officiels des personnes élues et aux textes officiels à caractère administratif (procès-verbaux, politiques, règlements, notes de service, offres d'emploi, etc.) de la Direction générale, du Service des communications, du Service des ressources humaines, du Service des affaires juridiques et du Service du greffe.

### **R-3**

#### Directive de la rédaction épïcène à la Ville de Montréal

---

Que l'Administration adopte une directive interne de rédaction épïcène et qu'elle la diffuse à chacune de ses unités administratives et aux 19 arrondissements

Et

Que cette directive vise essentiellement la rédaction des nouveaux contenus, tout en prévoyant que les documents existants soient révisés au fur et à mesure que des mises à jour de ces contenus sont requises.

### **R-4**

#### Formation de la fonction publique et des personnes élues

---

Que l'Administration donne suite à l'engagement pris au *Plan d'action 2015-2018 : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* en assurant la formation de la fonction publique montréalaise et des personnes élues en ajoutant [la capsule de formation en ligne de l'OQLF](#)<sup>1</sup> en rédaction épïcène à la série de formations obligatoires dispensées en ligne via l'Intranet.

### **R-5**

#### Entrée en vigueur et responsabilité de la directive

---

Que l'entrée en vigueur de la directive et la formation de la fonction publique se fassent dans les meilleurs délais, compte tenu de la disponibilité des outils de formation de l'OQLF.

Et

Qu'une personne membre du comité de direction soit désignée à titre de responsable du suivi de la mise en œuvre de la directive

### **Réponse à R2, R3, R4 et R5**

Le comité exécutif est favorable à ce que les pratiques de rédaction épïcène s'appliquent à tous les contenus émanant de la Ville de Montréal. Le comité exécutif mandate la Direction générale (SECC) à produire une directive Ville en ce sens sous forme d'encadrement administratif.

Le comité exécutif recommande de favoriser l'application de l'écriture inclusive à toutes les communications formelles externes et internes, qu'elles soient écrites ou orales. Il recommande également la production d'un guide et d'un aide-mémoire qui seront diffusés lors des formations et mis en ligne sur l'Intranet de la Ville.

---

<sup>1</sup> [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/index.html#formation\\_epicene](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/index.html#formation_epicene)

Le comité exécutif est en accord avec la proposition de former la fonction publique et les personnes élues. Il recommande plus spécifiquement de former le personnel en communication, les secrétaires de direction, les élues et élus, ainsi qu'une personne-ressource au sein de chaque unité de la Ville qui aura pour mandat de promouvoir la communication inclusive tout en étant responsable de la mise à jour des contenus existants.

Le comité exécutif est favorable à une entrée en vigueur rapide de la directive. Celle-ci devra prévoir la tenue de rencontres annuelles afin de définir, de suivre et d'évaluer l'état d'avancement des résultats. Le calendrier d'implantation proposé implique que la directive soit partagée et les formations soient commencées au plus tard en juin 2020.